PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :
M. André PHILIPP, Président

Mmes Myriam BOUAOUAJA, Carole CATTANEO, Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Catherine POUPAERT, Christine RAMBACH
MM. Michel APOTHELOZ, Jonathan CHRISTIN, Giovanni CIVINO, Jean-Pierre GÖTZ, Giorgio INCOGNITO, conseillers

Exécutif :
M. Barthélémy ROCH, maire
MM. Dominique NOVELLE, Bertrand REICH, adjoints

Absent excusé :
M. Yannick NOVELLE

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU PPROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
V. APPROBATION DES COMPTES 2010 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »
VI. APPROBATION DES COMPTES 2010 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE
VII. NOMINATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2012
VIII. DEMISSION DU CAPITAINE DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS ET NOMINATION DE SON REMPLACANT
IX. DECISION SUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N° 771 DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE POUR LA CREATION D'UN PASSAGE PIETONNIER COMMUNAL
X. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 22 JUIN 2011 :
- **CREATION DE PLACES DE CRECHES**
- **RESEAU INFORMATIQUE INTER-ADMINISTRATIONS GENEVOISES (RIACG)**
- **SERVICE INTERCOMMUNAL INFORMATIQUE**
- **BIBLIOBUS**
- **GRAND THEATRE**
- **CULTURE**
- **GIAP**
- **FONDATION GENEVOISE POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (FASe)**
- **PROMOTIONS DU SPORT**

XI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur A. Philipp, ouvre la séance à 20 h. 05. Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et excuse Monsieur Y. Novelle, absent pour cause de vacances. Il informe les conseillers que Madame Henriod arrivera avec quelques minutes de retard.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur Philipp demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et ci celui-ci amène des commentaires ou des remarques.
Cela n'étant pas le cas, il demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal.**10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

20 h. 10 : Arrivée de Madame Henriod

Le président demande s'il y a quelque chose de particulier à rapporter des commissions, ou si des présidents de commission aimeraient s'exprimer. Monsieur Civino demande quel est le sens de ce point. Monsieur Reich lui répond que l'idée est que les commissions font souvent des rapports à l'intention du municipal, qui doit ensuite voter, puisque lorsqu'un sujet est renvoyé en commission, il doit revenir par la suite au municipal. Ensuite, deux possibilités, soit les commissions établissent des rapports écrits, soit une retranscription orale de ce qui a été décidé pour information au municipal. La commission peut également donner des éléments pour discussion. Cependant, il n'est pas forcément nécessaire de faire des rapports pour des éléments du budget, étant donné que tous les chiffres seront examinés le mois prochain et validés par le Conseil.

En résumé, ce point est une forme de structure, à savoir que si quelque chose a été discuté en commission et que le municipal doit voter, le sujet peut être traité à ce moment-là. On pourra toujours voir par la suite s'il faut garder ce point ou le supprimer.

Madame Poupaert avait le souvenir que ce point avait été prévu dans le cas où, lors d'une commission, tous les membres n'étaient pas tous d'accord, et qu'ils profitaient de ce point pour en faire part à l'entier du Conseil. Monsieur Reich lui répond que ce point est également prévu pour cela.

III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour quatre communications.

Soirée citoyenne 2012
Le maire informe les conseillers que c'est une soirée qui est organisée pour tous les jeunes citoyens qui ont atteint ou qui vont atteindre leur majorité en 2012. Cette soirée est organisée par la Ville de Genève pour tout le canton, et elle aura lieu le lundi 27 février 2012 à 20h.00, au Théâtre du Léman. Il est de coutume qu'un ou deux conseillers y assistent. Les personnes intéressées à y participer peuvent s'inscrire auprès de la mairie jusqu'au 07 octobre 2011.

Constituante
Le maire distribue à chaque conseiller une lettre informative de la Constituante.

Plan Directeur Cantonal
Le maire informe les conseillers qu'un projet de plan directeur cantonal a été établi.

L'Etat vient d'envoyer un courrier à la mairie pour une consultation des communes. Cela signifie que les communes doivent, sous la forme d'une résolution, donner leur détermination sur ce projet. Il faut donc qu'avant le 29 décembre 2011, la commune ait pris une résolution. Pour permettre à chaque conseiller de prendre une décision, le maire leur remet une copie du courrier de Monsieur Mark Muller contenant toutes les informations nécessaires, et informe les conseillers que le plan est également consultable à la mairie. Il propose de mettre ce point à l'ordre du jour du Conseil du mois de décembre.

Liste des coordonnées des conseillers municipaux
Le maire fait passer une liste contenant les coordonnées des conseillers municipaux (numéros de téléphone et adresses email) pour que les derniers renseignements manquants puissent être complétés. Celle-ci sera ensuite mise à jour et transmise à tous les conseillers.

Le président donne ensuite la parole à Monsieur Novelle pour une communication.

Trottoir Route d'Aire-la-Ville
Monsieur Novelle informe les conseillers qu'à la demande de la commune, un trottoir sur la route d'Aire-la-Ville a été aménagé entre le chemin du Blé-qui-lève et le chemin de Fabri. Cela a été fait pour la sécurité des nombreuses personnes qui se promènent sur ces chemins. Grâce aux bonnes relations que la commune entretient avec le Service de la Voirie et de son directeur, la construction de ce trottoir a été rapide et sans frais pour la commune.

Le président donne ensuite la parole à Monsieur Reich pour une communication.

Budget des pompiers adopté en commission « Sécurité »
Monsieur Reich informe les conseillers que le commandant des pompiers est venu avec une nouvelle demande concernant des cours de formation de samaritains pour les massages cardiaques et autres activités de premiers secours. Ces cours vont également être suivis par la Compagnie de Cartigny. Pour être en parallèle avec eux, et par souci de transparence, il informe les conseillers qu'il a rajouté un montant de CHF 3'000.00 pour cette formation au budget des pompiers.

IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire et les adjoints n'ayant aucune proposition, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

V. APPROBATION DES COMPTES 2010 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »

Le président demande si tout le monde a bien reçu les documents et s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur Incognito a une question à propos de la dissolution du fonds de réserve. Le maire lui répond que la Fondation possèdent deux immeubles, à savoir celui de l'ancienne école (bâtiment situé à la rue du Vieux-Four 41) et celui des « Chouettes ». Ce dernier est un HLM, et il a un plan financier qui est fixé par l'Etat, et un budget est déterminé pour les frais d'entretien. Chaque année, si les frais d'entretien sont en-dessous du budget, il faut alimenter la réserve pour travaux, et s'ils sont au-dessus, il faut prélever dedans.

Monsieur Apothéloz aimerait savoir quelle est la différence entre les frais de gérance et les frais d'administration. Le maire va regarder le détail des comptes et il répondra à la question lors du prochain Conseil municipal. Le maire rajoute qu'il y a certainement, dans les frais d'administration, le repas annuel de la Fondation, car les membres de la Fondation ne

reçoivent pas de jetons de présence. Il y a une séance par année, et ils sont rémunérés par un repas.
Madame Henriod demande comment se fait la publicité lors de recherches de locataires. Le maire lui répond que cela se fait par le biais du site internet de la Régie Bersier et des journaux.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ces comptes.**11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VI. APPROBATION DES COMPTES 2010 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

Le président demande si tout le monde a bien reçu les documents et s'il y a des questions ou des remarques.

Madame Cattanéo regrette, comparé aux comptes de la Fondation « Les Chouettes », le peu d'explications dans les libellés des comptes. Le maire lui répond qu'il n'y a pas de détails car il n'y a que peu d'écritures. Nous avons à l'Actif, la TVA qui doit reverser des montants par rapport aux factures qui ont été payées, et les immobilisations en cours, à savoir tous les frais déjà payés jusqu'à présent. Pour le moment, ce ne sont que des frais d'études car aucune facture pour travaux n'a encore été réglée. Pour la suite, tous les frais seront réunis sous une seule rubrique. Madame Cattanéo demande si les immobilisations corporelles sont les frais d'études. Le maire lui répond que les immobilisations corporelles engloberont tous les travaux (fouilles, tuyaux, etc.), y compris les frais d'études.
En ce qui concerne la TVA, le maire dit que la Fondation y est soumise, et elle peut donc la récupérer sur ce qui a été payé. En contrepartie, lorsque la Fondation facturera le chauffage aux différents propriétaires, la TVA sera incluse.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ces comptes.**11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VII. NOMINATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2012

Le président rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu les noms des personnes qui officient actuellement et qui se représentent pour l'année 2012, à savoir :

Monsieur Bernard Bersier	Président
Monsieur Alain Jenny	Suppléant du président
Monsieur Vincent Beux	Vice-président
Monsieur Philippe Duperrier	Suppléant du vice-président

Il demande si quelqu'un a des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ces nominations.**11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VIII. DEMISSION DU CAPITAINE DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS ET NOMINATION DE SON REMPLACANT

Le président donne la parole à Monsieur Reich.

Monsieur Reich commence par faire un petit rappel chronologique. Le dernier Conseil a eu lieu le lundi 06 juin 2011. Le mercredi 08 juin, il avait une séance prévue avec le commandant des pompiers et le fourrier, Monsieur Chacun, et en début de séance, le commandant lui a annoncé qu'il allait démissionner de la Compagnie, ce à quoi il ne s'attendait pas du tout, puisque rien ne le laissait prévoir. Monsieur Chacun et lui-même ont donc passé les deux heures de la séance à essayer de comprendre, et à essayer de le convaincre que ce n'était pas une bonne idée, que celle-ci lui appartenait, mais que c'était dommage. Le commandant a ensuite écrit un courrier officiel de démission à la mairie, en indiquant qu'il remettait ses insignes de commandant avec effet à fin juillet 2011. Il motive sa démission par ce qu'il perçoit comme un manque de respect à son égard de la part de l'exécutif. Après une période de réflexion de sa part pour lui permettre de réfléchir sur ce qu'il fallait faire, Monsieur Reich est allé regarder dans les règlements, les actes de commandement et les actes juridiques à ce sujet, et il n'a rien trouvé. Il a ensuite téléphoné à l'administration pour connaître la marche à suivre, et la personne qui lui a répondu lui a confirmé qu'il n'y avait rien dans la loi, car il n'avait jamais été imaginé qu'un commandant démissionnerait avant d'avoir atteint l'âge de cinquante ans et de vingt-cinq ans de présence. Il y a donc une lacune à ce niveau-là, et ils sont justement en train d'essayer de refaire leur règlement. Pour la commune, ce qu'il fallait faire, c'était d'informer officiellement le Département de cette démission et proposer un commandant ad intérim. Ensuite, sa démarche a consisté à approcher le second, à savoir le Lieutenant Schneider, pour savoir s'il serait d'accord d'être commandant ad intérim ou définitivement. Après une longue discussion, Monsieur Schneider lui a répondu qu'il n'était pas d'accord pour le définitif, mais qu'il acceptait d'assurer l'intérim jusqu'à la fin de l'année, le temps pour la commune de trouver une solution. Tous ces éléments ont été rapportés au Lieutenant Colonel Gysler qui en a pris acte, et il a demandé à ce que le Conseil municipal se prononce, aussi bien sur la démission que sur la nomination du commandant ad intérim, Monsieur Arthur Schneider.
Il informe également les conseillers que dès qu'il a pu le faire, compte tenu de ses vacances, il a convoqué la commission « Sécurité » pour les informer de ce qui c'était passé, de ce qui avait été entrepris et de la solution apportée.
Pour donner suite au courrier de démission du commandant qui était adressé au maire, il aimerait également informer les conseillers que le maire lui a répondu pour prendre note de sa démission, pour constater que du point de vue de l'exécutif, il n'y avait jamais eu un manque de respect, et que l'exécutif avait le plus grand respect pour la personne et pour la fonction du commandant des pompiers, et pour remercier le commandant de ce qu'il avait fait.
Pour l'instant, la situation est la suivante : la compagnie fonctionne, le commandant a démissionné, et il appartient maintenant au Conseil de se prononcer sur la démission du commandant, et sur la nomination d'un commandant ad intérim. Pour ce faire, il leur donne deux éléments en théorie d'ordre juridique. En théorie, ne peut être commandant qu'un premier lieutenant qui a fait l'école de commandant. Monsieur Schneider est lieutenant. La différence entre un lieutenant et un premier lieutenant est la durée. Un premier lieutenant est un lieutenant qui a officié pendant plus de cinq ans, et que la compagnie, respectivement l'exécutif, a proposé à la nomination de premier lieutenant. Tout cela est purement formel, et le Département lui a dit que Monsieur Schneider pouvait tout à fait être nommé commandant, bien qu'il ne soit que lieutenant, ceci pour autant qu'il soit d'accord. Pour le moment ce n'est pas le cas, et il l'a vivement remercié d'avoir accepté de prendre l'intérim jusqu'à la fin de l'année. Il rajoute que les gens ne se rendent pas compte, mais que la tâche de commandant est extrêmement prenante du point de vue administratif, et implique beaucoup de travail et de nombreuses séances de toutes sortes.
Parallèlement, il informe les conseillers qu'un projet de rapprochement, voire de fusion, entre les compagnies de Cartigny et d'Aire-la-Ville est à l'étude, car on se rend bien compte qu'il y a une proximité géographique, et le fonctionnement pourrait être rationalisé. Durant l'été, il a participé, avec Monsieur Schneider, à une séance réunissant l'adjointe déléguée de Cartigny, le commandant de la compagnie de Cartigny et son successeur qui rentrera en fonction le 1er janvier 2012. Ils ont constaté qu'il y a des points sur lesquels ils pourraient

bien travailler ensemble, que la fusion, si fusion il devait y avoir, ne se ferait que si les deux compagnies étaient d'accord, et que cela ne pourrait, en aucun cas, être imposé par les exécutifs. Il faut laisser aux deux nouveaux commandants le temps de prendre la mesure de leur fonction, et ensuite passer d'abord par un rapprochement (exercices communs, réflexions communes comme par exemple cours de premiers secours en 2012, etc.), et pour finir, une éventuelle fusion qui amènerait probablement une compagnie avec un seul commandement mais deux sections séparées, puisqu'il resterait la question des gardes à régler. Il serait bien que les pompiers d'Aire-la-Ville fassent les propres gardes et ceux de Cartigny les leurs. Pour ce dernier point d'ailleurs, il y avait un souhait de garder les choses séparées.

Maintenant, pour la démission de Monsieur Tardivel, c'est au Conseil municipal d'en prendre acte. En ce qui concerne la nomination d'un commandant ad intérim, ce que Monsieur Reich propose, c'est une solution qui permet de continuer et de laisser la situation évoluer, en espérant que le commandant trouve du plaisir à exercer le commandement de la compagnie et souhaite poursuivre en 2012, voire au-delà. Si tel n'est pas le cas, personne ne peut l'obliger. Donc, si le Conseil le valide et qu'il arrête à la fin de l'année, ce sera la Protection Civile qui nommera un commandant ad intérim. Cela s'est déjà produit dans une autre commune, et ce sera une personne d'une autre compagnie qui assurera cet intérim.
Monsieur Reich redonne la parole au président.

Monsieur Philipp demande s'il y a des questions, des commentaires ou des remarques.

Monsieur Apothéloz demande s'il peut connaître le contenu du courrier de démission de Monsieur Tardivel. Monsieur Reich en donne lecture ainsi que du courrier/réponse du maire.

Madame Poupaert demande si la compagnie est de l'avis de Monsieur Tardivel par rapport aux faits qui sont reprochés. Y a-t-il une divergence entre le commandant et ses hommes ? Monsieur Reich répond que nous sommes dans un village où tout le monde est toujours d'accord avec tout le monde, sur tout et tout le temps, ce qui rend les choses très faciles. Tout ce qu'il peut dire en tant qu'adjoint responsable de la sécurité, c'est que, comme il l'a dit précédemment, cette démission l'a surpris car il n'y avait pas eu de signes annonciateurs. Il y a eu une difficulté de la part de l'exécutif à comprendre la nuance entre le fait que les pompiers avaient le droit de récupérer un essaim d'abeilles, mais qu'ils ne pouvaient pas intervenir à l'égard des guêpes. C'est une subtilité qui lui a un peu échappée, mais malheureusement, le commandant a pris cela pour un manque de respect de la part de l'exécutif, et il en est désolé. Il rajoute qu'au cours de l'année écoulée, les rapports qu'il a eus avec le commandant ont toujours été de bonne qualité, qu'il n'a eu aucune critique ni remarque de sa part, et que cette démission était donc une surprise totale.

Monsieur Civino fait remarquer que les griefs du commandant ne sont pas adressés à Monsieur Reich mais à Monsieur Novelle. Il demande à ce dernier s'il peut avoir son avis par rapport à cette situation. Monsieur Novelle répond qu'en sa qualité de responsable des emplacements publics, comme cité dans le courrier, et après avoir reçu un certain nombre de doléances d'habitants du village qui avaient constaté des nids de guêpes sur la place de jeux des enfants aux alentours de l'école, ainsi que dans le conteneur à habits situé près du cimetière, il a pris contact avec le commandant pour lui demander de faire le nécessaire. Il l'avait déjà fait précédemment avec ses trois prédécesseurs, et il n'y avait jamais eu de refus ni de problèmes. Les pompiers possèdent du matériel pour cette mission, mais, suivant les cas, une simple bombe anti-guêpes suffit. Après le refus du commandant d'effectuer cette mission, Monsieur Novelle a essayé de discuter avec le commandant, ceci sans succès, et la situation s'est dégradée. La demande qu'il a faite, il l'a faite pour la sécurité des habitants, et non pour ennuyer le commandant. Il trouve malheureux qu'il ait été aussi susceptible et pointilleux sur le règlement. Il pense que la compagnie des sapeurs-pompiers et la commune doivent travailler main dans la main et pas l'une contre l'autre. Tout ce que l'Etat Major de la

compagnie demande au niveau de son budget matériel, la commune a toujours accepté de le lui fournir, ceci pour le bien de la collectivité. D'autre part, que ce matériel serve ou non, la commune se doit de le faire pour la sécurité de tous.

En ce qui concerne la démission du commandant, Monsieur Incognito dit que la troupe s'est réunie dernièrement. En discutant, il a ressenti le mécontentement de la troupe parce que personne n'a tenu les hommes au courant de la situation. Bien qu'ils soient tous bénévoles, ils sont tout de même responsables de la sécurité des habitants du village. Ils se sentent un peu délaissés, et, même si rien n'a encore été décidé, ils auraient trouvé normal que quelqu'un vienne leur parler. La communication, dans ce cas-là, n'a pas bien été faite vis-à-vis de la troupe. Il est un peu le porte-parole de cette soirée.

Madame Howald lui demande de qui devait venir la communication, le commandant ? Monsieur Incognito lui répond négativement, le commandant ayant démissionné. Il rajoute que ce dernier, à son sens, a également commis une faute en ne convoquant ni l'Etat Major, ni la troupe pour leur parler. Il dit qu'officiellement, la troupe n'est toujours pas au courant.

Monsieur Reich remercie Monsieur Incognito pour cette explication et pour sa franchise, et dit que c'est en discutant que les choses peuvent progresser, mais pour sa part, il ne peut pas court-circuiter l'Etat Major de la compagnie qui le lui reprocherait à juste titre, s'il se permettait de convoquer la compagnie. Il ne peut pas se substituer à l'Etat Major de la compagnie, et chacun doit rester dans son cadre. Il comprend le sentiment de la troupe, mais pour sa part, il aurait eu un sentiment de non respect de l'Etat Major en convoquant la troupe pour lui expliquer la situation. Il remercie Monsieur Incognito pour l'information, il apprécie la franchise, mais il ne partage pas cette analyse. Monsieur Incognito dit encore que la troupe, après avoir eu connaissance des courriers, vu que l'exécutif était responsable de la troupe, cette dernière s'est dit que l'exécutif devrait venir les informer de ce qui se passe. Monsieur Reich lui répond que la troupe peut également l'inviter.

Monsieur Civino dit que pour arriver à la fonction de capitaine, il faut un certain nombre d'années de travail et de présence dans une compagnie. Après ce qui s'est passé (une histoire d'homme et pas de fonction), il propose, comme il l'avait déjà fait en commission sécurité, que la commune fasse un courrier de remerciements à Monsieur Tardivel pour toutes les années qu'il a passées au sein de la compagnie, et tout le travail qu'il y a effectué. Il rajoute que sa demande avait déjà été discutée en commission et qu'elle avait été acceptée. Cette demande devait être soumise au Conseil, ce qu'il vient de faire. Monsieur Reich dit que le transfert des actes de commandement va devoir se faire, et c'est le maire qui devra s'en charger. On pourrait faire quelque chose à ce moment-là. Monsieur Roch rajoute que dès que le nouveau capitaine sera nommé, il y aura une cérémonie de transfert des actes. A voir à ce moment-là, mais il n'est pas certain que Monsieur Tardivel sera présent. Monsieur Civino dit que la commune pourrait anticiper les choses et lui envoyer un courrier.

Etant donné qu'il côtoie Monsieur Tardivel tous les jours, Monsieur Apothéloz rapporte qu'il lui a dit n'avoir encore pas reçu officiellement la décision de la commune qui prenait acte de sa démission et qui le relevait de toutes ses responsabilités. Si le Conseil prend ce soir l'option d'avaliser sa démission, recevra-t-il un courrier de fin de rapport de service ? D'autre part, il lui a dit, aujourd'hui encore, qu'il continue à recevoir du courrier de la Sécurité civile en tant que capitaine de la compagnie. Monsieur Reich répond que, comme l'écrivait Monsieur Tardivel, il faut respecter les procédures. Comme il le disait plus haut, la Sécurité civile a été prévenue téléphoniquement et par écrit par la commune. Après la décision qui sera prise ce soir par le municipal, la Sécurité civile en sera informée, et si cette dernière valide cette décision, on pourra aller de l'avant. Il précise d'autre part que le préavis était un peu court, étant donné la période des vacances estivales, et il faut maintenant que le démissionnaire soit un peu patient. A un moment donné, la Sécurité civile constatera

officiellement qu'il n'est plus commandant, et qu'un successeur a été nommé. Monsieur Apothéloz demande si c'est à ce moment-là qu'il recevra un courrier de la commune. Le maire lui répond positivement. Monsieur Apothéloz demande encore ce qu'il en est pour le courrier. Le commandant ad intérim le reçoit-il également ? Monsieur Reich lui répond que pour la Sécurité civile, il n'y a que le commandant Tardivel, mais à ce qu'il sait, Monsieur Tardivel, bien qu'il ait démissionné et quitté la compagnie, joue le jeu et transmet les informations.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir accepter la démission de Monsieur Tardivel. **9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

Le président demande aux conseillers de bien vouloir accepter la nomination du remplaçant ad intérim de Monsieur Tardivel. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

IX. DECISION SUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N° 771 DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE POUR LA CREATION D'UN PASSAGE PIETONNIER COMMUNAL

Le président donne la parole à Monsieur Novelle.

A l'aide d'un plan, Monsieur Novelle montre aux conseillers l'emplacement de cette partie de la parcelle N° 771 qui jouxte le terrain de football et le terrain de pétanque de la commune. Il explique le pourquoi de cet éventuel achat. Cette partie de terrain de 92 m2 permettrait de créer une liaison directe entre la future nouvelle mairie, le terrain de jeux de l'école pour les enfants, le terrain de pétanque et la future zone sportive qui est actuellement en cours de déclassement. La commune a approché les propriétaires de cette parcelle, à savoir la Fondation Geneux Dancet et ils sont d'accord de rentrer en matière pour céder à la commune une partie de leur parcelle. Cela ne pose pas de problèmes au niveau des parkings de l'entreprise Truchet (succursale de Geneux Dancet qui s'occupe des travaux d'entretien de jardin). Il ouvre la discussion.

Monsieur Apothéloz demande le prix de cet achat. Monsieur Novelle lui répond que le prix du marché actuel est compris entre CHF 600.00 et 700.00 le m2, et l'exécutif a pensé leur proposer CHF 650.00 le m2, ce qui donnerait un montant de CHF 59'800.00. Monsieur Apothéloz lui demande s'il n'est pas prématuré d'acheter cette parcelle dès lors que le déclassement de la zone sportive n'est pas encore acquis. Monsieur Novelle lui répond que l'achat n'est pas prévu ce soir, mais l'exécutif aimerait l'aval du Conseil pour pouvoir aller plus avant dans ses démarches. Il rajoute que la zone sportive est en phase de déclassement, mais qu'elle a passé tous les paramètres, et il reste le Grand Conseil. Toutes les commissions de l'Etat ont prévisé ce projet favorablement, et ce projet a également été mis dans notre plan directeur communal.

Monsieur Christin dit qu'il a vu dans un des derniers procès-verbaux que le terrain de football n'était pas aux normes. Il se demande dès lors pour quelle raison on ne pourrait pas prendre une bande dans ce terrain au lieu d'acheter à un privé. Monsieur Novelle lui répond que cela pénaliserait le terrain, car il faut prendre une bande d'environ deux mètres, et le terrain n'est déjà pas trop large, c'est pourquoi l'exécutif préfère cette solution.

Monsieur Civino demande si les travaux qui vont être effectués sur cette parcelle le seront par l'entreprise Truchet, comme cela avait été dit en commission. Monsieur Novelle lui répond positivement. Il rajoute que, comme les conseillers le découvriront lors du budget, ils ont parlé en commission des travaux d'aménagement de ce passage qui devront être

réalisés, à savoir suppression du treillis du terrain de football, déplacement de portails du côté du terrain de pétanque, etc. et ceci parallèlement à l'achat du terrain.

Monsieur Incognito dit qu'ils sont gagnants deux fois. Monsieur Novelle répond qu'ils perdent tout de même du terrain, et de nos jours, le terrain est plus important qu'une rémunération pour ces travaux.
Monsieur Civino dit que l'un ne va pas sans l'autre. Monsieur Novelle répond qu'il a demandé un devis à l'entreprise Truchet car, étant donné qu'ils en sont les propriétaires, il était logique de les faire travailler pour l'aménagement de cette parcelle.

Madame Poupaert demande s'il serait possible de leur demander, en arguant du fait que c'est pour les jeunes et pour le bien-être du village, qu'ils soient solidaires et que la commune obtienne le prix le moins élevé. Serait-il possible de négocier dans ce sens ? Monsieur Novelle répond qu'il faut être deux pour négocier. Monsieur Roch rajoute que si l'exécutif est venu ce soir pour en parler au Conseil, c'est pour avoir un accord de principe sur l'acquisition et le montant. L'exécutif négociera ensuite au mieux.

Le président dit que le fait que la Fondation Geneux Dancet soit d'accord de rentrer en matière pour la vente de cette partie de parcelle est une bonne chose et une opportunité pour la commune. Monsieur Novelle rajoute que cette vente fait perdre à l'entreprise Truchet quatre place de parking de même que deux places à la Fondation Geneux Dancet, mais, d'après les dires du président de la Fondation, cela fait maintenant environ trente ans qu'ils sont présents sur la commune, et ils ne veulent pas empêcher un projet communal de voir le jour, mais au contraire, y contribuer.

Madame Cattanéo demande où ils vont aller se parquer. Monsieur Novelle lui répond qu'il a aussi été discuté que s'il y a un jour une crèche qui se fait dans la commune, des places de parking verront le jour également le long de la zone sportive. Deux places pourraient leur être attribuées.
Madame Cattanéo demande également si ce chemin sera sécurisé. Monsieur Novelle lui répond positivement.

En résumé, Monsieur Civino dit que la commune va leur acheter le terrain, leur donner le travail, sans autre demande d'offre, et leur donner deux places de parking. Tout cela augmente foncièrement le prix du terrain.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir dire qui est d'accord de rentrer en matière pour l'acquisition d'une partie de la parcelle N° 771. **6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.**

X. <u>DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 22 JUIN 2011</u> :

- **CREATION DE PLACES DE CRECHES**
- **RESEAU INFORMATIQUE INTER-ADMINISTRATIONS GENEVOISES (RIACG)**
- **SERVICE INTERCOMMUNAL INFORMATIQUE**
- **BIBLIOBUS**
- **GRAND THEATRE**
- **CULTURE**
- **GIAP**
- **FONDATION GENEVOISE POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (FASe)**
- **PROMOTIONS DU SPORT**

Le président donne la parole au maire.

Monsieur Roch informe les conseillers que tous les documents qu'ils ont reçus ont trait à des votes qui ont été faits par l'Association des communes genevoises concernant le fonds intercommunal. Il s'agit de fonds qui vont être débloqués pour différents projets. Il rappelle aux conseillers que les Conseils municipaux peuvent s'opposer à ces décisions, ceci pour autant qu'il y ait deux tiers des communes ou un tiers des communes avec la moitié de la population du canton. Ce que le conseil doit faire ce soir, c'est savoir s'il veut s'opposer à une ou plusieurs décisions.
Le président demande aux conseillers s'ils ont des remarques ou des questions sur les différents points.

Monsieur Christin demande quel pourcentage cela représente pour Aire-la-Ville. Le maire lui répond que cela représente le 0.7% des budgets communaux, mais cet argent est dans le fonds intercommunal et il ne sort pas des budgets car il est directement pris par les impôts. Il rajoute que c'est une loi cantonale.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers s'ils préfèrent voter point par point ou le tout en bloc. Tout le monde est d'accord pour un seul vote.
Le président demande qui approuvent les décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

XI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Remarque de Monsieur Christin
En ce qui concerne le trottoir qui vient d'être fait sur la route d'Aire-la-Ville, il trouve que c'est une bonne chose, mais il informe les conseillers qu'une maman a voulu l'emprunter avec une poussette en venant de la piste cyclable, mais elle n'a pas pu y accéder car la marche est trop haute. Elle a donc dû longer la route. D'un côté, il y a une rampe, mais pas de l'autre.

Information de Madame Henriod
Pour donner suite à un téléphone qu'elle a eu ce soir avec Madame Tiedra, directrice de l'école, elle informe les conseillers que la séance de l'association du Coup de Pouce qui aura lieu à l'école le mardi 20 septembre 2011 à 20h.00 n'aura pas lieu dans la salle V. Duvillard, mais dans la salle du « Rhône ».

Demande de Madame Bouaouaja
Elle demande si une heure de fin de conseil pourrait être fixée, comme cela se faisait précédemment.

Après discussion, tout le monde est d'accord pour fixer la fin des séances du Conseil municipal à 22 h. 30.

Question de Madame Cattanéo
En ce qui concerne l'abri de bus du chemin de Treulaz qui a été démonté, elle informe les conseillers et l'exécutif qu'elle a eu quelques demandes de personnes qui attendent avec impatience le retour de cet abri, avec un petit banc pour pouvoir se reposer après la descente de la Colline. Elle demande donc s'il est prévu qu'un nouvel abri de bus prenne place à côté de l'arrêt de bus, avec un banc. Monsieur Novelle lui répond que l'ancien abri de bus, qui ne servait malheureusement plus d'abri mais plutôt de cabane à jouer et à détériorer les parcelles avoisinantes, a été démonté cette année. En ce qui concerne le nouvel abri de bus, Monsieur Novelle informe les conseillers que dans le cadre des travaux de Cadiom, une sous-station pour la Colline va être créée sur la parcelle communale à côté de l'arrêt de bus Treulaz (derrière l'abri de bus actuel) Cette sous-station va dépasser

d'environ 80 cm. par rapport au terrain naturel qui se trouve à l'arrière. La commune a demandé au Bureau Cadiom d'étudier une solution pour que le nouvel abri de bus vienne s'appuyer dessus. Cet endroit sera donc aménagé lors des travaux de la sous-station. L'abri sera fermé et un banc sera y sera placé.

Trois questions de Madame Rambach

1) Visite des locaux communaux
Après que cela ait été demandé lors de commissions, elle aimerait savoir s'il serait possible d'agender une visite des locaux communaux. Monsieur Novelle lui répond qu'il faut convenir d'une date et d'une heure qui convienne à tout le monde. Le plus simple serait que tout le monde se retrouve avant un prochain conseil municipal.

Après discussion, tout le monde est d'accord d'effectuer cette visite le lundi 17 octobre 2011. Le rendez-vous est fixé à 19 h. 30 devant la mairie et la séance du conseil municipal débutera à 20 h. 30.

2) Statistiques
Madame Rambach dit qu'il existe un mémento genevois des statistiques de la population, etc., et elle n'arrive pas à trouver le détail exact de la commune. Elle aimerait savoir si la mairie a des documents qu'elle pourrait transmettre aux conseillers. Le maire lui répond que la commune avait, en son temps, reçu une information pour les recensements, mais à part cela il n'y a aucun autre document. Le maire rajoute qu'il va se renseigner auprès de l'office cantonal de la statistique ainsi qu'auprès de l'office cantonal de la population. Il demande à Madame Rambach de bien vouloir formuler sa demande à la mairie en précisant les données dont elle a besoin.

3) Commission culturelle
Elle demande aux membres de cette commission de bien vouloir venir vers elle à la fin de la séance car elle a une proposition spectacle à leur communiquer.

Demande de Monsieur Christin
Il aimerait avoir des renseignements concernant Cadiom et les prochains travaux qui vont être faits car de nombreuses personnes posent des questions. Monsieur Novelle répond que le projet de planification est sorti lors de la dernière séance Cadiom du jeudi 15 septembre 2011. D'autre part, comme tout le monde a pu le constater, les travaux ont débuté cet été par l'école, ceci pour éviter des nuisances à la rentrée des classes. Maintenant, ils remontent le chemin de Mussel, ils ont déjà le chemin de Vernaz, et ensuite, ils vont se diriger vers l'intersection de la rue du Vieux-Four pour partir sur le chemin des Cressonnex d'ici la fin de l'année. Ensuite, le prolongement du chemin de Mussel jusqu'à la rue du Vieux-Four par le chemin du Vieux-Bac. Ensuite, continuation des travaux sur le haut du village jusqu'au niveau de l'immeuble des « Chouettes », puis secteur Vieux-Four jusqu'à la mairie. Ensuite, secteur chemin de Vernaz / Mairie pour terminer sur le chemin du Moulin-de-Vert.
Les propriétaires concernés seront informés par courrier, secteur après secteur, de la période de travaux qui auront lieu près de chez eux, et le contremaître viendra chez chaque personne pour leur dire la semaine et le jour où ils seront présents sur leur parcelle pour effectuer lesdits travaux. Une information sera également faite pour toute la population et mise dans les panneaux d'affichage officiels.

Monsieur Christin demande si les habitants peuvent venir à la mairie pour voir le planning, ceci dans le cas où ils voudraient faire des travaux et qu'ils aimeraient les coordonner avec ceux de Cadiom. Monsieur Novelle lui répond positivement, et il rajoute que la commune a déjà reçu des courriels d'habitants dans ce sens et elle leur a fourni les informations demandées.

Monsieur Götz demande si le planning peut être affiché dans les panneaux d'affichage officiels et mis sur le site internet de la commune. La réponse est positive.
Madame Cattanéo demande si une personne de la Fondation Cadiom serait apte à écrire de petits articles, de manière informelle et même sous forme d'anecdotes, assez régulièrement pour informer les Aériens des travaux, de leur évolution, et des retards s'il y en a. Monsieur Novelle lui répond que c'est le bureau d'ingénieurs qui a, dans son cahier des charges, la tâche d'informer la population sur l'état des travaux, et c'est un gros travail. Il rajoute que les personnes qui s'occupent du site internet de la commune peuvent tout à fait venir interroger l'exécutif ou des personnes du bureau d'ingénieurs qui pourront leur donner les informations voulues.

Deux questions de Monsieur Apothéloz

1) Pétition de Monsieur Tardivel concernant l'épicerie
Monsieur Apothéloz rappelle que ce sujet avait été discuté lors du dernier conseil. Il demande au maire si ce dossier a avancé un petit peu durant l'été. Le maire lui répond que l'exécutif a reçu l'épicier plusieurs fois, qu'il lui a signifié son congé, ce qui a nécessité quelques discussions et courriers. La commune ne sait pas encore si l'épicier a fait recours (délai à mi-septembre), mais elle le suppute. Le maire dit encore que maintenant il y aura des discussions à avoir avec l'épicier car, s'il part volontairement, il aimerait bien retoucher une partie du capital qu'il a mis, et il reste à savoir si la commune participe un peu, si le nouveau repreneur participe un peu. Ce sont là toutes des discussions qui sont en cours, et des choses qui ont été évoquées. D'autre part, le maire informe les conseillers que l'exécutif a reçu une personne qui est très intéressée par ce commerce, et elle a également établi un petit business plan. L'exécutif envisage également de faire paraître une annonce dans la presse pour informer les gens que la commune cherche un épicier. Il rajoute que l'annonce devrait paraître prochainement, le texte est en cours de rédaction.
Le maire termine en disant que la commune a un petit dilemme, à savoir que si l'épicier actuel fait opposition et s'il se bagarre, personne ne peut savoir quand il va partir. C'est la raison pour laquelle, la commune aimerait tout de même bien trouver un arrangement et une date de départ, ce qui serait plus facile pour le repreneur. Monsieur Apothéloz remercie le maire pour sa réponse.

2) Plan directeur piétonnier
Comme discuté en commission des routes, Monsieur Apothéloz demande si le conseil pourrait avoir connaissance du plan directeur piétonnier. Le maire lui répond positivement. Il dit que le plan directeur communal et le plan directeur piétonnier ne forment qu'un seul document. Le Conseil d'Etat l'a validé, et il faut que le bureau qui s'en est occupé établisse la version définitive qui sera estampillée par le Conseil d'Etat. Dès réception du document définitif, il sera à la disposition du conseil. Monsieur Apothéloz demande s'il sera possible que la version définitive soit mise sur le site internet de la commune, Ceci pour que tout un chacun puisse en prendre connaissance, car il a souvent des questions d'habitants à ce sujet.

Demande de Monsieur Civino
Il demande s'il va y avoir de nouvelles constructions dans le village, mais à part l'immeuble de trois étages. Le maire lui répond qu'il y a deux projets en cours, à savoir deux villas au chemin du Moulin-de-Vert et un autre projet au chemin de Chaurion. Celui-ci est actuellement en discussion. Une autorisation a été déposée et l'exécutif a fait un certain nombre de remarques car le projet ne respectait pas le règlement communal. Maintenant, il faut attendre la décision du Département pour voir s'il tient compte de l'avis de la commune ou pas. Ce projet devrait contenir environ une douzaine de logements.

Madame Henriod demande en quoi ce projet ne respectait pas le règlement communal. Le maire lui répond que le problème principal c'est le toit (toit plat), la hauteur (un peu trop haute) et le coefficient d'utilisation du sol qui et un peu plus élevé que ce qui est permis.

Information de Monsieur Civino
Il rappelle que lors du conseil du mois de juin, il avait été demandé aux conseillers de donner leur avis concernant les jetons de présence. Il informe tout le monde que l'alternative a décidé de prendre ses jetons de présence et de les verser sur leur propre compte. Le maire en prend bonne note.

Remarque de Monsieur Christin
En ce qui concerne les locations de la salle polyvalente, il dit qu'il y aura une manifestation portugaise le samedi 24 septembre, et il demande si les recommandations d'usage ont été faites concernant le parking des véhicules, ce d'autant plus en ce moment avec les travaux de Cadiom. Monsieur Novelle lui répond que, comme pour toutes les locations, dès qu'il n'y a plus de places dans le parking, ils doivent aller se mettre dans la zone du Bois de Bay. Les organisateurs ont été prévenu, et ils doivent faire passer le message.

Dès le moment où les accès sont très encombrés, Monsieur Apothéloz demande, si jamais il devait y avoir un sinistre, comme cela se passe pour les moyens de secours, et quelle est la responsabilité de la commune ? Peut-on toujours louer la salle alors que les accès secours ne sont plus garantis ? D'autre part, les services de secours ont-ils été informés qu'ils ne pouvaient plus passer par le chemin de Mussel ? Monsieur Novelle répond qu'il y a toujours des accès autour de la salle, on peut y accéder facilement. Lorsque le chemin de Mussel était obstrué par les travaux, on pouvait y accéder par le chemin du Vieux-Bac. Il rajoute que maintenant, on peut y accéder par la cour de l'école.
En ce qui concerne l'information aux services de secours, le maire répond que c'est l'ingénieur qui gère les travaux qui doit s'occuper de cela. Les membres de la Fondation qui sont présents aux séances de travail qui ont lieu le jeudi lui demanderont confirmation lors de la séance du jeudi 22 septembre. Le maire rajoute que c'est dans son mandat, et que l'ingénieur doit faire ses fouilles en fonction des transports publics, de la sécurité, etc.

Monsieur Christin demande ce qu'il faut faire si des voitures sont parquées un peu partout dans le village durant la manifestation. Il lui est répondu que les habitants peuvent faire intervenir la police.

La séance est levée à 21 h. 45.